

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC99

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER

ANNEXE

A la dernière phrase de l'alinéa 135, après les mots : « revoir l'organisation du temps à l'école primaire », insérer les mots : « après une évaluation des implications financières de cette réforme, notamment pour les collectivités locales. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réforme des rythmes scolaires engagée par le Gouvernement suscite aujourd'hui des réticences importantes dans les collectivités locales. Le manque d'évaluation des incidences financières explique en grande partie ces difficultés. Comme nous l'indiquions avec le rapporteur Yves Durand, dans notre rapport d'information « Quels rythmes pour l'École ? », « les implications financières d'une réforme des rythmes de la vie scolaire, quelle qu'elle soit, devraient être évaluées. »